



CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL D'OPPEDE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE Tel: 04 90 76 97 98/ 06 65 21 63 85

direction-jeunesse@oppede.fr

INFORMATIONS INSCRIPTIONS

Le centre de loisirs fonctionnera pour ces vacances d'été 2026, du LUNDI 06 Juillet au vendredi 21 Août 2026.

Les dossiers du centre de loisirs contiennent des informations très importantes concernant les enfants que nous accueillons. C'est pourquoi, nous vous demandons de **bien remplir toutes les rubriques** de façon complète.

Avec les fiches fournies, il faut également fournir une enveloppe aux nom et prénom de votre enfant (pas l'adresse/ pas de timbre) et la copie des vaccinations obligatoires notifiées dans le carnet de santé. Si votre enfant suit un traitement, vous devez fournir l'ordonnance du médecin avec la posologie du traitement à suivre, ainsi que le ou les médicaments concernés dans leur boîte d'origine aux nom et prénom de votre enfant.

Les enfants seront inscrits à la seule condition que les dossiers soient rendus complets.

LES TARIFS FIGURENT EN FIN DE DOSSIER

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre du Trésor Public, Chèque Vacances (ANCV), Espèces, ou sur le logiciel 3DOuest (un lien vous sera envoyé dès inscription si vous n'avez pas déjà une fiche) ; une fois la facture établie, dans le mois qui suit les présences de votre ou vos enfants.

Pour établir votre quotient familial, il est nécessaire que vous vous fournissiez votre attestation de Quotient Familial établi par la CAF ou la MSA.

Les d'inscriptions se feront **par mail** sur les périodes suivantes :

- Du Lundi 04 au Lundi 18 Mai 2026, priorité aux enfants d'Oppède
- Du Mardi 19 au Vendredi 29 Mai 2026, accès aux enfants des autres communes
- Après ces dates, les inscriptions seront possibles s'il reste des places
- **Vous recevrez un mail de confirmation**

Les inscriptions se font à la semaine, afin de réaliser nos projets



CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL D'OPPEDE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE Tel: 04 90 76 97 98/ 06 65 21 63 85

direction-jeunesse@oppede.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2025-2026

NOM DE L'ENFANT :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
.....
TELEPHONE :

PARENTS : NOM- PRÉNOM DATE DE NAISSANCE

1/
2/

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCES : (nom+ numéro de téléphone)

.....
.....
.....
.....

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER VOTRE ENFANT : une pièce d'identité sera demandée

.....
.....
.....
.....

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

FOURNIR, À L'INSCRIPTIONS, LA PHOTOCOPIE des vaccins obligatoires.

Un enfant qui n'est pas à jour de ces vaccinations obligatoires pour la collectivité ne peut être admis au centre de loisirs.

ASSURANCE

À fournir obligatoirement à l'inscription

Les informations à caractère personnel recueillies par la collectivité d'Oppède par le biais des dossiers CLSH font l'objet d'un traitement informatisé destiné au traitement comptable par la collectivité. Elles sont conservées 1 an.

Conformément à la RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci ; ainsi que du droit à retirer votre consentement en contactant la Responsable du Centre de Loisirs ou la commune d'Oppède.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par le centre de loisirs. J'ai lu et conserve le règlement intérieur. J'autorise l'équipe à soigner mon enfant en cas de traitement.

DATE ET SIGNATURE :



CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL D'OPPEDE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE Tel: 04 90 76 97 98/ 06 65 21 63 85

direction-jeunesse@oppede.fr

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

NOM.....PRENOM (enfant).....

Cette fiche peut comprendre des renseignements confidentiels pour l'enfant et sa famille.
C'est pourquoi, après avoir été lue par la Directrice du centre ; elle sera mise sous enveloppe.
Renseignements indispensables à l'élaboration de dossiers administratifs auprès de partenaires tels la CAF et la MSA:

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE DONT DÉPEND VOTRE ENFANT :
..... CPAM MSA AUTRE préciser)
NUMÉRO C.A.F ou MSA

Votre adresse mail (pour l'envoi d'informations)
.....

Renseignements indispensables à la santé de votre enfant, utiles au quotidien de votre enfant et exploités en cas d'intervention médicale (vous en serez averti) :

ALLERGIES:
 ASTHME (si oui ; remettre l'ordonnance et le traitement aux animateurs dès l'arrivée de votre enfant)
 MÉDICAMENTS..... ALIMENTAIRES :.....
PAI OBLIGATOIRE en cas d'allergie CONDUITE A TENIR DANS CE CAS :
.....
RECOMMANDATIONS (port d'appareils quelconques):..... DIFFICULTES DE SANTE
(maladie, accidents, hospitalisation, préciser les dates et les précautions à prendre):
.....

Nous ne pouvons plus administrer de paracétamol aux enfants ; même en cas de fièvre supérieure à 38.5 °.

MALADIES DÉJÀ CONTRACTÉES (si oui ; cocher la case) : RUBEOLE VARICELLE SCARLATINE
 COQUELUCHE ANGINE OTITE ROUGEOLE OREILLONS
 RHUMATISME ARTICULAIRE AÏGU VACCINATIONS (date des derniers rappels) :SI
L'ENFANT N'A PAS LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES , JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-
INDICATION
OBLIGATOIRE: DTPolio ou Tétracoq :.....
RECOMMANDES : Hépatite B..... ROR..... Coqueluche..... Autres
(préciser).....

Nom du médecin traitant et coordonnées :

En cas de traitement médical, vous pouvez l'apporter au centre ; nous avons besoin de l'ordonnance au nom de votre enfant, des médicaments dans leur boîte d'origine sur laquelle figure le nom de votre enfant.

Je, soussigné,....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant

Date et Signatures



CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL D'OPPEDE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE Tel: 04 90 76 97 98/ 06 65 21 63 85

direction-jeunesse@oppede.fr

Autorisation de publication de photographies d'enfants pour les publications éventuelles à des fins de communication ou dans d'éventuelles expositions

A l'occasion de toutes les activités au centre de loisirs d'Oppède, votre enfant va être photographié, et, nous souhaitons faire figurer ces photos lors d'éventuelles publications ou expositions.

Cette photographie ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille ; dont le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la ou les photographies ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant, ni à sa vie privée.

Merci de confirmer votre approbation sur l'utilisation de cette photographie dans les conditions précisées ci-dessous, en remettant le coupon ci-joint daté et signé.

Je, soussigné(e) :

NOM.....PRENOM.....ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL ET COMMUNE.....

Père, Mère ou tuteur de l'enfant.....

autorise la publication lors d'éventuelles publications pour le centre de loisirs ou la commune d'Oppède (type journal de la commune)

autorise la publication lors d'éventuelles expositions du centre de loisirs ou la commune d'Oppède de photographies représentant mon enfant.

autorise l'utilisation de la voix de mon enfant dans le cadre des activités du centre

autorise l'utilisation de l'image (enregistrement vidéo) de mon enfant dans le cadre des activités du centre

→ pour une durée de plusieurs années, afin de conserver en mémoire les activités menées au centre de loisirs d'Oppède

→ je peux à tout moment faire retirer les photographies du site internet, en m'adressant à la directrice du centre de loisirs d'Oppède.

n'autorise pas la publication des photographies de mon enfant

n'autorise pas l'utilisation de sa voix

n'autorise pas l'utilisation de son image

Fait à....., le.....

Signature de l'enfant

Signature des responsables légaux



CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL D'OPPEDE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE Tel: 04 90 76 97 98/ 06 65 21 63 85

direction-jeunesse@oppede.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Présentation

Le centre de loisirs, situé à l'Espace Jardin de Madame, est habilité par les Services de l'Etat de la jeunesse et de l'Engagement Sportif (SDJES ; service de la Préfecture)

Les animateurs qui constituent l'équipe d'animation sont recrutés selon les directives de la SDJES et les critères fixés par la Municipalité.

Le centre ouvre ses portes aux enfants dès qu'ils ont atteint l'âge de 3 ans (même non scolarisés), jusqu'à leurs 12 ans.

Le nombre d'enfants accueillis est, en moyenne, 20 à 28 lors des petites vacances scolaires, jusqu'à 60 enfants au mois de Juillet, puis 40 au mois d'Août.

Vous pouvez consulter le projet pédagogique, en le demandant à la directrice, pendant le séjour de votre enfant.

Horaires

Les horaires d'ouverture du centre sont : **8h-18h** ; les familles devront déposer leur enfant entre 8h et 9 heures le matin ; et le récupérer entre 17 et 18 heures le soir.

Pour des raisons d'organisation, il vous est demandé des respecter ces horaires.

Attention : certains jours de sorties, il vous sera demandé d'arriver plus tôt. Les dates vous seront précisées ultérieurement.

ACCUEIL DES ENFANTS :

L'accueil des enfants se fera sur deux lieux différents ; un pour les enfants de 3/5 ans et un pour les enfants de 6/12 ans. Vous accompagnerez vos enfants jusqu'à l'entrée : les familles ne sont plus autorisées à pénétrer dans les locaux.

Pour ce qui est des départs le soir : seules les personnes notées sur la fiche comme étant autorisées à récupérer votre enfant pourront le faire. Si vous souhaitez laisser votre enfant partir avec une personne autre que celles qui sont déjà notées, vous êtes priés de demander à l'animateur à l'accueil de vous laisser noter son nom sur la fiche, le matin en accompagnant votre enfant.

Les enfants ne rentrent pas seuls chez eux.

Il sera demandé une pièce d'identité à toute personne inconnue des animateurs et de la directrice.

Un enfant qui part en cours de journée pour un rendez-vous quelconque ne peut plus revenir. Il reste sous la responsabilité de ses parents à partir du moment où il a quitté le Centre de Loisirs. **Les départs en cours de journée ne se font que pour les rendez-vous médicaux.**

Inscription

Dorénavant, les demandes d'inscriptions se font **par mail**.

Les dates figurent sur la première page de ce document.

Suite à votre demande, vous recevrez un mail de confirmation, ainsi que les modalités de règlements.

Les familles fourniront le dossier **entièrement** rempli, la **notification du montant de leur Quotient Familial** (fourni par la CAF ou la MSA) ou l'avis d'imposition du parent référent aux yeux des Impôts reçu été 2025, et, le chèque de réservation.

Le règlement peut se faire en espèces, avec les Chèques Vacances ANCV (voir auprès des employeurs) ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public...et, depuis deux ans, par Carte Bancaire sur le logiciel 3DOuest dédié aux différents services proposés en direction des enfants par la commune (dans ce cas, un premier règlement correspondant aux modes habituels vous sera demandé afin de confirmer votre réservation). Selon votre Quotient Familial, la CAF et la MSA peuvent prendre en charge une partie des frais engagés pour le centre de loisirs ; vous aurez reçu un courrier de leur part ; il faudra faire remplir un document par la Directrice du Centre de Loisirs.

Certains employeurs peuvent participer également aux frais engagés ; renseignez-vous auprès du Comité d'Entreprise.

Le dossier de chaque enfant est valable durant l'année scolaire (Septembre- Août). Par conséquent, si au courant de l'année scolaire, un changement a lieu concernant votre enfant (situation familiale, adresse, nouvelles allergies) ; pensez à demander le dossier de votre enfant afin d'apporter les rectifications existantes.

Les inscriptions se font à la semaine.

Si un enfant est absent la semaine entière, la famille sera facturée si elle n'a pas prévenu.

Pour confirmer l'inscription, vous devez laisser un paiement correspondant à 2 jours de présences par semaine d'inscription.

Traitement Médical

Les traitements médicaux sont autorisés au centre de loisirs. Pour cela, vous devez, à votre arrivée, donner à l'animateur présent l'ordonnance (avec la posologie précise et le nom correct des médicaments) et les médicaments dans leur boîte d'origine, sur laquelle figurent le nom et prénom de votre enfant.

Pour des raisons pratiques, essayez d'éviter les traitements les midis.

En cas de maladie contagieuse, les enfants ne sont pas autorisés à fréquenter le centre et ne seront acceptés que s'ils fournissent un certificat médical.

Les repas

Les enfants tributaires d'un PAI apportent leur repas dans une glacière équipée d'un accumulateur de froid (les animateurs ne pourront peut-être pas se rendre immédiatement à la cuisine pour l'y déposer).

Les enfants qui demandent un régime alimentaire spécifique pour raisons personnelles ne se verront pas servir de repas de substitution.

La Sieste

Les Maternelles se verront proposer la sieste. Les plus grands feront un temps calme au dortoir et pourront être levés, s'ils ne dorment pas, pour participer à l'activité, à 14 heures.

Ils pourront amener leurs doudous et tétines, comme d'habitude.

La Couche

Sauf cas exceptionnel (et dans ce cas, prendre RDV en amont pour en parler avec la direction), les enfants qui fréquentent le centre de loisirs ne portent plus de couche.

Si votre enfant débute dans l'acquisition de la propreté, vous pouvez apporter un sac rempli de plusieurs rechanges ; cela ne pose aucun problème.

Nous accompagnerons votre enfant dans son apprentissage.

Hygiène et sécurité

Les enfants qui arrivent au centre de loisirs sont débarbouillés et leurs vêtements sont propres.

Depuis le 01 Juillet 2025, il est interdit de fumer dans les lieux publics et aux abords des centres de loisirs.

A apporter

Un sac à dos, dans lequel se trouvent :

- Une bouteille d'eau
- une casquette
- des lunettes de soleil si votre enfant en possède
- un paquet de mouchoirs
- la serviette sur laquelle figure le prénom de votre enfant (elle vous sera rendue chaque soir)
- la brosse à dent (avec le prénom de votre enfant), le dentifrice et le gobelet pour se rincer les dents (prénom également)
- le doudou pour ceux et celles qui le souhaitent ; ainsi que la tétine
- un change pour les petits, en cas d'«accident» à la sieste ou dans la journée
- un change pour les jeux d'eau

-des sandales de baignade car le revêtement des bassins est rugueux et le change le jour de piscine (mettre des tenues pratiques les jours de piscine, SVP)

-pour les temps informels, chaque enfant peut apporter des jouets qu'il pourra partager...

VOUS RECEVREZ UNE LISTE SUR LAQUELLE FIGURERONT LES DATES D'ACTIVITÉS COMME LES SORTIES PISCINES OU AUTRES, LES PIQUE-NIQUES.

Interdits de séjour

-chewing-gums

-sucettes

-billes

-argent

-bijoux tels les bracelets, qui cassent facilement

-les jeux type console

-évités les tongs qui ne tiennent pas afin d'éviter les foulures

Discipline générale et exclusion

La direction du Centre de Loisirs se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecte pas les règles de vie relatives à la vie en communauté et dont le comportement met en danger la sécurité morale et physique des autres enfants fréquentant le centre de Loisirs.

En ce qui concerne les problèmes de discipline, l'enfant sera prévenu, ainsi que ses parents.

Selon la gravité du comportement de l'enfant, l'exclusion sera sans appel.

Dans le cadre de la discipline, il s'agit de respect des règles de vie ; de respect des autres enfants fréquentant le centre et des adultes intervenant au sein du centre.

Dans le cas d'exclusion sans avertissement, il peut s'agir de blessures graves et délibérées envers un autre enfant (violence avérée) ; d'agression physique envers un autre enfant ; de comportement violent ; d'insultes répétées...envers un autre enfant ou envers les adultes intervenant au sein du centre de loisirs.

Dans le cadre d'une exclusion relative à des violences physiques ou verbales graves, la direction se doit d'en référer à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et, le cas échéant, à la Protection Maternelle Infantile.

L'enfant exclu sera réintégré selon les conditions mises en place par la direction et la famille de celui-ci.

Les tarifs sont les suivants : tarifs à semaine

Quotient Familial	Prix SEMAINE Communes d'Oppède, Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec ainsi que les enfants scolarisés à Oppède	Prix Semaine autres communes
QF 1 ≤ 400 € et ASE	45 € (36 € semaine 29)	160 € (128 € semaine 29)
QF 2 de 401 à 796 €	55 € (44 € semaine 29)	170 € 136 € semaine 29)
QF 3 de 797 à 1196 €	65 € (52 € semaine 29)	180 € (144 € semaine 29)
QF 4 ≥ 1197 €	75 (60 € semaine 29)	190 € (152 € semaine 29)